
Convention Collective du 15 mars 1966

Actualités

Deux avenants ont récemment été agréés : l'avenant 340 relatif à la politique salariale et l'avenant 341 relatif à l'évolution des grilles salariales :

- ◆ L'[avenant 340](#) augmente la valeur du point d'un centime d'euro et fait passer le point de 3,76 euro à 3,77 euro avec effet rétroactif au 1^{er} février 2017 (soit une hausse de 0,27%).
- ◆ L'[avenant 341](#) fixe la mise en place de nouvelles grilles indiciaires au 1^{er} janvier 2018 : il précise le taux de certains coefficients relevés (agent de bureau, agent de service intérieur, ouvrier de production ou d'entretien....) qui étaient jusqu'à présent sous le smic.

Autre actualité du secteur, la [conférence salariale](#) s'est déroulée le vendredi 23 février 2018 à la Direction Générale de la Cohésion Sociale.

Sans surprise, les années se suivent et se ressemblent avec un taux d'évolution fixé à un 1% qui d'ores et déjà entrave les négociations futures sur la politique salariale puisque les marges de manœuvre seront extrêmement restreintes avec une enveloppe évaluée à 0,31 % après déduction du GVT [glissement vieillesse technicité (ancienneté)].

La [CFTC](#) a fait valoir sa position et son analyse lors de cette conférence afin d'exprimer ses vives inquiétudes sur le devenir du secteur :

L'absence d'évolution salariale ainsi que la détérioration des conditions de travail sont des éléments de faits qui malheureusement ne sont nullement pris en considération par les pouvoirs publics.

Comme nos collègues des EPHAD et de la Fonction Publique Hospitalière, nos responsables politiques ont fait le choix de sacrifier notre secteur, pourtant vecteur de cohésion sociale, par une politique d'austérité qui ne produit aucun résultat positif.

La détérioration des conditions de travail, la hausse des arrêts maladies, les ratios d'encadrement insuffisants, la détérioration des conditions d'accueil et d'accompagnement des usagers, les budgets contraints ont un coût financier conséquent généré par cette politique dont l'objectif initial était de maîtriser les dépenses.

A ce titre, la [CFTC](#) réaffirme que l'humain ne peut être considéré comme une variable d'ajustement.

Cette situation nécessite de continuer d'alerter sans relâche les pouvoirs publics.

La CFTC reste attentive et ne manquera pas de communiquer sur ses observations et actions à venir.

Monsieur Ali Laazaoui.